

Compte-rendu du Comité stratégique de RDA

Réunion du 25 mars 2011

Étaient présents :

Yves Alix (BnF)
Philippe Beauvillard (Electre)
Raymon Bérard (Abes)
Françoise Bourdon (BnF, rapporteuse du groupe technique)
Pierre Fuzeau (CG 46)
Marie-Odile Illiano (MISTRD)
Patricia Le Galèze (SLL, secrétaire de la réunion)
Françoise Leresche (BnF, rapporteuse du groupe technique)
Anne Maes (CNFPT)
Marc Maisonneuve (Tosca Consultants)
Sophie Mazens (AURA)
Grégory Miura (ADBU)
Fabien Plazannet (SLL)
Robert Zachayus (FULBI)

Excusés :

Olivier Teitgen (AFNOR)

Absents :

ABF, ADBGV, ADBPD, IABD

L'ENSSIB, membre du Comité stratégique, n'a pu participer à la réunion, Thierry Clavel, le représentant de la directrice de l'ENSSIB ce jour là, étant aussi membre du Groupe technique (Cf le fonctionnement entre les deux groupes ci-dessous).

Rappel du dispositif de prise de décision en France:

Lors de la réunion de la CG46 de juin 2011, il a été décidé d'étudier la possibilité d'adopter en France le nouveau code de catalogage RDA à la place des normes AFNOR de catalogage et d'évaluer les impacts d'un tel changement.

Deux groupes ont été constitués : un groupe technique composé d'experts et un groupe stratégique constitué de membres reflétant l'ensemble de la profession qui prendra les décisions sur la base des études et recommandations du groupe technique. Ces deux groupes ont des fonctions bien distinctes et requièrent des compétences différentes. On ne peut être membre à la fois de l'un et de l'autre groupe.

Rappel du calendrier relatif à RDA aux États-Unis :

- fin juin 2010 : parution de RDA, nouveau code de catalogage destiné à remplacer les AACR
- durant 1 an : tests avec saisie de notices par une sélection d'établissements représentatifs. Dépouillement de ces tests
- juin 2011 : décision sur l'adoption de RDA

En marge du congrès de l'IFLA en 2011, la Section de Catalogage organise un séminaire sur RDA, intitulé *RDA: Resource Description and Access – Foundations, Changes and Implementation* . Le

programme détaillé n'est pas disponible, mais il y aura certainement une présentation des expérimentations et des décisions de la Library of Congress. La France et le Canada doivent présenter l'organisation mise en place pour la traduction en français de RDA.

Présentation du rapport du groupe technique par Françoise Leresche (Cf. le rapport ci-joint)

La discussion a porté sur les points suivants :

A-t-on besoin de RDA ?

L'objectif est l'application du modèle FRBR dans les catalogues de bibliothèques, pour leur permettre d'aller plus facilement sur le web, en particulier sur le web de données. Pour y parvenir, il faudra à terme saisir les données bibliographiques selon la structure du modèle FRBR, et donc disposer de règles de catalogage construites à partir de ce modèle. RDA présente la version la plus aboutie à ce jour de cette démarche et c'est ce qui fait son intérêt. Mais n'est qu'une des options possibles. Ainsi, l'Italie a élaboré un nouveau code de catalogage fondé sur le modèle FRBR, REICAT (Regole Italiane di Catalogazione) publié en 2009¹.

RDA et les autres institutions patrimoniales

RDA a pour objectif de pouvoir décrire tous les types de ressources et d'être compatible avec les normes en usage dans les services d'archives et les musées² mais c'est d'abord un code élaboré pour les bibliothèques. De même, le modèle FRBR s'applique aux données bibliographiques et ne concerne ni la modélisation de la description archivistique (fondée sur une organisation hiérarchique et une logique organique de fonds) ni la modélisation de la description muséographique qui fait référence à des documents uniques. Ce n'est pas un problème, car aujourd'hui l'interopérabilité repose sur la médiation par des modèles de référence. Dans le domaine des ressources patrimoniales, le modèle CIDOC-CRM élaboré par la communauté des musées joue ce rôle et le modèle FRBRoo est entièrement compatible avec lui. FRBRoo peut être considéré comme une extension du modèle CIDOC-CRM pour couvrir les données des bibliothèques.

RDA en Europe

Il n'y a pas de position européenne vis-à-vis de RDA et chaque pays réfléchit en fonction de sa situation nationale :

- La Grande-Bretagne applique les AACR et a directement participé au développement de RDA. Vu les échanges intenses de notices avec l'Amérique du Nord, elle s'alignera sur la décision américaine d'adopter ou non RDA ;
- L'Europe du Nord applique déjà les AACR ; adopter RDA semble logique, voire inévitable dans ce contexte – sauf à courir le risque d'appliquer un code qui n'est plus maintenu. Peut-être ces pays définiront-ils un profil national pour rectifier certaines règles qui ne leur

¹ Voir la présentation du nouveau code au congrès de l'IFLA à Milan (<http://www.ifla.org/files/hq/papers/ifla75/107-petrucciani-fr.pdf>) et le séminaire organisé par l'ICCU en 2010 *REICAT: contenuti, applicazione, elementi di confronto* (http://www.iccu.sbn.it/opencms/opencms/it/main/attivita/gruppilav_commissioni/pagina_369.html;jsessionid=CFBDECFA2C20D61388C95E52B418BB90)

² "Consideration has been given to the metadata standards used in other communities (archives, museums, publishers, semantic web, etc.) to attain an effective level of alignment between those standards and RDA." (§ 0.2)

- conviennent pas (traitement des noms scandinaves, par exemple) ;
- L'Allemagne a abandonné son code national de catalogage, les RAK (Regeln für die alphabetische Katalogisierung), et a choisi d'appliquer les AACR pour des raisons d'interopérabilité et de coût. Elle est déjà dans une démarche d'adoption de RDA ;
- L'Espagne hésite et envisage dans un premier temps d'appliquer l'ISBD intégré pour la description bibliographique et de conserver ses règles nationales pour les points d'accès ;
- L'Italie a engagé la révision de son code de catalogage dès la publication du modèle FRBR, notamment dans l'optique de la gestion d'un catalogue collectif national, le réseau SBN, dont le modèle de données repose sur l'utilisation d'une base de données relationnelle. Toutefois, le nouveau code italien de catalogage, REICAT, n'est pas encore en production car il requiert des évolutions du format UNIMARC pour prendre en compte le modèle FRBR et adapter les SIGB locaux³.
- La France est attachée à ses règles nationales, mais elle est consciente qu'elle manque de forces pour mener une réflexion sur l'évolution de ses règles et préparer un nouveau code. Elle est prête à adopter un autre code dans la mesure où il respecte les règles internationales définies par l'IFLA et l'ISO.

Un groupe d'intérêt européen (European RDA Interest Group, EURIG⁴) a été créé en 2009. Il a organisé une enquête auprès des bibliothèques nationales européennes sur leur position vis-à-vis de RDA et leur approche d'un changement de code de catalogage (traduction, formation, migration des notices existantes, etc.). Ce groupe est à la fois une plate-forme d'échange, stratégique et méthodologique, et pourrait devenir l'interlocuteur privilégié du JSC dans la perspective d'une ouverture de ce dernier à une représentation européenne.

Il a également organisé un séminaire en 2010 en marge du congrès de l'IFLA. Des communications présentées par les différents pays, il ressort que la plupart attendent la décision des États-Unis pour statuer au niveau national sur l'adoption ou non du nouveau code.

FRBRisation et SIGB

La FRBRisation des catalogues implique une évolution importante des systèmes de gestion de bibliothèques (SIGB). C'est pourquoi RDA prévoit trois scénarios d'implémentation pour gérer la transition.

Le scénario 1 est respectueux de la structure FRBR.

Les scénarios 2 et 3 sont proches du modèle de données actuel.

Le scénario 3 est même une régression par rapport à la majorité des catalogues français d'aujourd'hui car il ne prévoit pas de liens entre notices bibliographiques et notices d'autorité.

Le scénario 2 constitue une approche bancaire. Pour les éditeurs de logiciels, il introduit une source d'incertitude quant à la structure de données souhaitée.

Sur le marché des SIGB en France aujourd'hui, 90 % des logiciels sont français et s'adressent à des établissements de taille moyenne ou petite. Seules les bibliothèques de taille importante sont équipées avec des logiciels qui ont été développés en Amérique du Nord.

Par ailleurs, ce qui caractérise ce marché, c'est une concentration croissante des éditeurs et l'ancienneté des systèmes proposés. Toutefois, un nouvel modèle économique émerge avec les logiciels en mode hébergé.

Les éditeurs de logiciels sont dans une phase où ils ressentent le besoin de renouveler leurs logiciels et de proposer de nouveaux produits adaptés à l'informatique d'aujourd'hui. Ils sont ouverts à une structure conforme au modèle FRBR car elle est fondée sur une modélisation

³ Voir la présentation des questions d'implémentation au congrès de l'IFLA à Milan

(<http://www.ifla.org/files/hq/papers/ifla75/135-trombone-fr.pdf>) et le séminaire organisé par l'ICCU en 2010

REICAT: contenuti, applicazione, elementi di confronto

http://www.iccu.sbn.it/opencms/opencms/it/main/attivita/gruppilav_commissioni/pagina_369.html;jsessionid=CFBBECFA2C20D61388C95E52B418BB90)

⁴ <http://www.slainte.org.uk/eurig/index.htm>

entités/rerelations qu'ils connaissent bien. Toutefois, des spécifications précises seront nécessaires pour l'intégration du modèle FRBR.

Quelles conséquences sur la récupération des notices ?

On peut rappeler que les spécificités quant aux règles n'empêchent pas les échanges. Ainsi avec OCLC qui intègre des notices françaises, rédigées selon les normes AFNOR, alors qu'il s'agit d'abord d'un catalogue collectif nord-américain.

Les catalogues locaux sont intégrateurs, ils prennent des descriptions de différentes sources (pour les ressources continues, pour les ressources pédagogiques, et autres ressources électroniques). Dans la pratique, la récupération depuis les catalogues nord-américains ne se fait pas très bien, car elle impose actuellement un nettoyage des notices. Sera-ce la même chose avec RDA ? Quel sera l'apport de RDA pour les futurs utilisateurs, quel bénéfice en tireront-ils au niveau local ?

Si l'on examine la situation actuelle en matière de catalogage en France, on constate que les notices sont produites par la BnF et par le réseau Sudoc mais qu'une part importante de la production de notices reste le fait des bibliothèques de lecture publique. Cela n'est pas sans poser des questions : qui récupère ? et qui récupère quoi ? pourquoi ? Certaines bibliothèques préfèrent cataloguer plutôt que récupérer de réservoirs externes, car récupérer suppose un travail de relecture et de correction des notices pour assurer la cohérence du catalogue.

Il faudrait favoriser la récupération de notices, en particulier dans les petites bibliothèques, et pour cela fournir des outils adaptés : des normes faciles à utiliser et des SIGB respectant un même modèle de données.

Examen des options proposées par le Groupe technique

ADBU : Un attentisme bien coordonné semble la solution la meilleure. Il faut amener progressivement les catalogues vers une structure reflétant le modèle FRBR, car aucune bibliothèque ne changera de SIGB pour cela. Dans le cas où les Américains adopteraient RDA et choisiraient d'implémenter le scénario 2, y aura-t-il les mêmes problèmes de récupération ou bien davantage de problèmes qu'actuellement ?

La problématique de la récupération est liée au choix du scénario. Le scénario 2 est sûrement celui privilégié par les Américains aujourd'hui ; il n'occasionnera pas de travail supplémentaire lors de la récupération dans la structure des SIGB actuels ; en revanche, il y aura toujours les mêmes problèmes liés aux règles divergentes.

CNFPT : Il faut veiller à une interopérabilité maximale et évoluer en concertation avec le plus grand nombre. Tout profil français est à exclure, ce qui élimine les options 2 et 3.

SLL : Si la France n'adopte pas RDA, elle court un risque d'isolement. L'objectif des bibliothèques est de pouvoir pratiquer le plus largement possible la récupération, il faut donc favoriser la fluidité dans la circulation des notices.

Un attentisme bien coordonné semble également la solution la meilleure : en matière de FRBRisation des catalogues, il faut prévoir une coordination et des tests des solutions au niveau national, et continuer à surveiller attentivement ce que font les États-Unis. Il est évident que toutes les bibliothèques ne passeront pas en même temps à une nouvelle structure de leurs catalogues.

CG46 : Il faut éviter l'isolement et préconiser un attentisme actif.

MISTRD : Il faut éviter l'isolement, donc élaborer un profil français n'est pas souhaitable. Mais il faut aussi éviter l'attentisme, face aux enjeux du web sémantique, et ne pas prendre de retard par rapport à d'autres pays. Par ailleurs, c'est une évolution majeure qu'il faut accomplir ensemble, sans laisser des clivages se creuser entre les institutions : il vaut mieux évoluer plus lentement, mais ensemble. Les coûts, humains et techniques, devront aussi être pris en compte.

FULBI : L'attentisme actif semble raisonnable. Toutefois, l'option 4 est également intéressante : elle correspondrait à une solution européenne, permettant d'évoluer progressivement. Il faut prendre le temps d'évoluer.

AURA : C'est l'option 1 qui permet l'interopérabilité maximale. Les autres options posent les mêmes problèmes de règles de catalogage divergentes. Les bibliothèques universitaires font beaucoup de récupération, et se retrouveraient toujours dans la même situation de devoir intervenir sur les notices. Ne serait-il pas possible de faire des tests de catalogage selon RDA et de laisser la BnF et l'ABES expérimenter le **scénario 1** ?

Des tests de catalogage selon RDA ont été faits par le Groupe technique (quelques-uns figurent en annexe du Rapport) et ils mettent en évidence des problèmes majeurs posés par RDA aujourd'hui.

Electre : L'option 5 doit être développée et approfondie : attendre quoi et pendant combien de temps ? L'option 5 doit conduire vers une autre option et permettre d'aller dans la direction souhaitée (FRBRisation des catalogues). Il faut définir quand ou sur quels critères le passage à l'option cible se fera. L'option 4 ne doit pas être écartée.

BnF : Le rapprochement de l'option 1 et de l'option 5 préconisé par l'AURA fait peser la charge de travail et les responsabilités sur deux grands acteurs, la BnF et l'ABES. Il faut assurer une coordination forte et dirigée vers tous les utilisateurs. La continuité de service pour les bibliothèques doit être assurée. L'option 5 doit être construite et l'option suivante doit être anticipée : il ne faut pas fermer la porte à un profil français de RDA (option 2 ?), car de toute manière on se heurtera à des différences.

Définir un profil français de RDA, c'est participer à la réflexion sur RDA et à l'évolution souhaitée du code. Si on ne retient pas l'option de définir un profil français, il faudra de toute façon expliquer pourquoi et communiquer nos points de désaccord au JSC afin de préciser les améliorations nécessaires pour que nous puissions rejoindre la communauté des utilisateurs de RDA – et donc l'option 1.

Tosca : Pour l'évolution des SIGB, il faut privilégier l'option 5, avec la mise en oeuvre du modèle FRBR et d'utilisation de référentiels universels, et définir un calendrier sur 4 à 5 ans. En ce qui concerne le code de catalogage, il serait souhaitable de définir un profil européen de RDA.

ABES : En tant que producteur de notices, c'est l'option 1 qui garantit de rester en phase avec ce qui se fait ailleurs. Mais l'option 5 semble préférable pour préparer l'avenir. Le groupe technique pourrait travailler sur l'option 5, dans la perspective d'un profil européen à définir (phasage, qui fait quoi).

Françoise Bourdon fait remarquer qu'il est possible d'articuler les deux options 1 et 5. Il faut préciser le scénario 1 de RDA et définir, parmi les options offertes par RDA, les règles qui permettent sa mise en oeuvre ; il est possible et souhaitable de mener ce travail au niveau européen en s'appuyant sur EURIG pour associer les collègues d'autres pays (Allemagne, Espagne, Suisse, pays scandinaves) et proposer un même scénario d'implémentation de RDA en Europe.

CG46 : Dans ce travail, il ne faut pas oublier l'aspect économique qui est aussi à prendre en compte, ainsi que les questions juridiques et techniques.

Françoise Bourdon rappelle que les propriétaires de RDA sont les associations professionnelles de trois pays : ALA (American Library Association) pour les États-Unis, CILIP (Chartered Institute of Library and Information Professionals) pour la Grande-Bretagne et CLA (Canadian Library Association) pour le Canada. Pendant trois ans, il n'est pas prévu de changement dans l'organisation et le pilotage de RDA⁵. Même pour la traduction française à laquelle la France participe, il n'est pas prévu de retour sur les droits pour les établissements contributeurs.

En conclusion de cette réunion, le Groupe stratégique demande au Groupe technique :

- d'approfondir l'option 5, rebaptisée « Préparer l'avenir » en gardant comme objectif de rejoindre l'option 1 (« Adopter RDA tel quel »), avec si possible un profil européen d'implémentation **[du scénario 1 de RDA]** ;
- de poursuivre la réflexion sur l'adoption de RDA et d'évaluer ses conséquences en termes de
 - Coût
 - Évolution des SIGB pour une implémentation du modèle FRBR (scénario 1 de RDA) dans les catalogues
 - Migration des données
 - Formation

La prochaine réunion est fixée au 14 octobre 2010, au Cercle de la librairie.

Elle sera consacrée à une présentation des décisions américaines vis-à-vis de RDA et du séminaire RDA organisé en marge de l'IFLA, ainsi qu'à un rapport du Groupe technique sur les travaux engagés pour répondre à la commande du Groupe stratégique.

Le rapport devra être envoyé au Groupe stratégique quinze jours à l'avance.

Attention ! La date du 14 octobre ne convient pas, car c'est la date pour la journée d'étude consacrée au bi-centenaire de la Bibliographie de la France [remarque de FB]

⁵ Voir : *RDA future development: governance, participation and future change* / Caroline Brazier. Présentation dans le cadre du séminaire organisé conjointement par EURIG et le JSC : RDA in Europe: making it happen! : EURIG-JSC seminar on RDA, Copenhague, 8 août 2010

Accessible en ligne : <http://www.slainte.org.uk/eurig/docs/RDA2010/BrazierEURIG2010.pdf>